

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18.038

L'An Deux Mille Dix-Huit, le 15 mars, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 09 mars 2018

DATE D'AFFICHAGE

Le 09 mars 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Thérèse GORDON'S représentée par Mme Eva ROY
Mme PARSIGNEAU représentée par Mme BARRAUD-DUCHÉRON
M. Didier QUENTIN représenté par M. Patrick MARENGO
M. Yannick PAVON représenté par M. Jean-Paul CLECH
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. René-Luc CHABASSE, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Nancy LEFEBVRE, M. Pierre PAPEIX

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 29

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : PLAGES DU CHAY – RÉPARATION D'UNE POUTRE BÉTON - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE CHARENTE-MARITIME

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITÉ

La Ville de ROYAN a alerté le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, au sujet de la dégradation d'une poutre béton surplombant la Plage du Chay.

Cette opération de travaux de défense contre la mer a été estimée à 8.350,00 € hors taxes, soit 10.020,00 € T.T.C.

Pour ce faire, le Département, en qualité de maître d'ouvrage, propose une aide financière à hauteur de 50 % du montant hors taxes de l'opération, soit 4.175,00 €.

Le Département et la Ville de ROYAN envisagent la réparation de cette poutre béton d'urgence avant la saison estivale 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la nécessité de réparer une poutre béton en surplomb de la plage du Chay,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver la réparation d'une poutre béton sur la Plage du Chay avant la saison 2018,
- de solliciter l'aide financière du Département de la Charente-Maritime à hauteur de 50% du montant hors taxes de l'opération, soit 4.175,00 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer les documents s'y rapportant,
- d'imputer la dépense correspondant à la participation de la Ville de ROYAN au budget communal 2018.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 mars 2018

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

Certifié Conforme
Mairie de Royan le 16 mars 2018
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS



VILLE DE ROYAN
Services Techniques Voirie
15 avenue de Pontailiac
17200 ROYAN
A l'attention de M. MOREAU

Pons, le 02 Mars 2018

Nos réf : PB/AM
Objet : Poutre béton plage du Chay

PROPOSITION DE PRIX N° D015/1803/500

N° Prix	DESIGNATION	Unité	Quantité	P.U. H.T.	Total H.T.
	<p><u>Renforcement de la poutre en béton armé située sous le chemin piétonnier comprenant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture, la mise en place et la dépose en fin de chantier d'un échafaudage depuis la plage (environ 7 m de hauteur) - La purge de tous les éléments béton instables - La reprise des armatures détruites par l'ajout des sections d'acier correspondantes - La passivation des aciers restants - Le coffrage de la sous face et de la rive extérieure de la poutre existante - Le coulage en béton C35/45 0/10 de la surépaisseur de la poutre existante 	L'ensemble	1,00	8 350,00	8 350,00
				MONTANT HT	8 350,00
				TVA 20%	1 670,00
				MONTANT TTC	10 020,00

"Le Client"
Lu et accepté

Le Chef d'Agence

B.T.P.S. Atlantique
AGENCE DES CHARENTES
7 rue des Garlus - ZAC de Bonnerme
17800 PONS
Tél. 05 46 91 28 69 - Fax 05 46 91 28 79
Siret 410 651 178 00048
Philippe BOURGEADE
Chef d'Agence

Siège social

Espace Mérignac Phare - 19 rue Alessandro Volta - BP 90091
33704 MÉRIGNAC Cedex - Tel 05 56 34 08 72 - Fax : 05 56 34 86 12
E-mail : contact@btps-atlantique.com

Agence des Charentes

7 rue des Garlus - ZAC de Bonnerme - 17800 PONS
Tél 05 46 91 28 69 - Fax 05 46 91 28 79
E-mail : pons@btps-atlantique.com

Qualifications
FNTP
SNCF
QUALIBAT



Plage du Chay



Poutre dégradée